IACE

NOTE STRATÉGIQUE IACE

Innovation, recherche et compétitivité

De la science à la valeur

Convertir le capital scientifique tunisien en innovation d'entreprise, en investissement et en productivité

Octobre 2026

Sommaire

Résumé exécutif **3**
Messages clés **4**
Introduction **5**
1. Un socle scientifique documenté **7**
2. Le paradoxe tunisien **7**
3. Le maillon recherche-entreprise **9**
4. Des mécanismes sans continuité **11**
5. Le coût économique de la discontinuité **13**
Quatre orientations stratégiques **16**
Orientation 1 : Organiser et mesurer la relation recherche-entreprise 16
Orientation 2 : Fermer les ruptures de maturation et de financement 16
Orientation 3 : Renforcer la valorisation et la protection internationale de la propriété intellectuelle 17
Orientation 4 : Faire de l'investissement productif un vecteur d'absorption de l'innovation 17
Conclusion : Faire de la conversion scientifique une priorité économique **18**

Résumé exécutif

L'Indice mondial de l'innovation 2026, publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), situe la Tunisie au 71e rang sur 139 économies. Pris isolément, ce rang est peu informatif : l'audit statistique de l'indice place la position tunisienne dans un intervalle de confiance à 90% allant du 65e au 77e rang. La structure du profil tunisien est en revanche très lisible, et c'est elle qui intéresse la décision économique. Elle ne traduit pas un défaut général de conversion : avec un 92e rang pour les moyens d'innovation et un 56e rang pour les résultats, la Tunisie fait partie des économies dont les résultats sont élevés au regard des moyens, selon l'analyse de l'OMPI[1].

Deux ensembles d'indicateurs y coexistent à des niveaux nettement différents. Le premier décrit la capacité du pays à former des compétences scientifiques et à produire des connaissances : en 2023, 37,9% des diplômés de l'enseignement supérieur tunisien étaient issus de filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie ou de mathématiques, soit la première part parmi les 139 économies couvertes ; en 2025, la production d'articles scientifiques rapportée à la taille de l'économie situait la Tunisie au 12e rang mondial. Le second décrit le passage de cette production à l'activité économique ; les indicateurs retenus ici se situent au mieux autour du rang médian et, pour les plus révélateurs, dans la seconde moitié du classement : 134e sur 139 pour les publications co-signées entre la recherche publique et les entreprises en 2025, 116e pour la perception du développement des clusters, 93e pour la croissance de la productivité du travail.[2]

Les fragilités apparaissent donc moins dans la production de connaissances que dans certains mécanismes précis qui permettent de la transformer en innovation d'entreprise, en investissement et en valeur ajoutée : liens entre recherche publique et entreprises, recherche et développement privée, valorisation et protection internationale des inventions, financement de la maturation. L'OMPI formule ce constat dans des termes voisins : l'étape suivante, pour la Tunisie, consiste à relier plus efficacement son talent, sa recherche et sa base exportatrice aux entreprises, à l'investissement et à la commercialisation.[3]

La portée économique de cet écart se lit dans trois séries indépendantes. La croissance de la productivité du travail s'établit à 0,7% par an entre 2015 et 2025. L'effort d'investissement fixe est passé de 26,0% du produit intérieur brut en 2010 à 15,2% en 2024. Sur des années complètes, le produit intérieur brut réel de 2025 ne dépassait que de 2,7% son niveau de 2019, alors que la population augmentait de 4,0% : le produit intérieur brut réel par habitant restait inférieur d'environ 1,3% à son niveau de 2019. Ces évolutions sont cohérentes avec une capacité insuffisante de l'appareil productif à absorber et valoriser pleinement le capital

[1] OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, profil économique de la Tunisie, p. 263 ; appendice II, « JRC statistical audit », p. 300 (intervalles de confiance à 90 %) ; sur la lecture de l'OMPI, voir la note 9.

[2] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateurs 2.2.2 « Graduates in science and engineering, % » (année de donnée 2023), 6.1.4 « Scientific and technical articles/bn PPP$ GDP » (2025), 5.2.1 « Public research–industry co-publications, % » (2025), 5.2.4 « State of cluster development » (2025) et 6.2.1 « Labor productivity growth, % » (2025).

[3] OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, « Morocco leads North Africa's innovation rise… », p. 78.

scientifique et humain, sans que les données disponibles permettent d'établir un lien causal direct.

Quatre orientations se dégagent de ce diagnostic : organiser et mesurer la relation recherche-entreprise ; fermer les ruptures de maturation et de financement ; renforcer la valorisation et la protection internationale de la propriété intellectuelle ; faire de l'investissement productif un vecteur d'absorption de l'innovation. Plusieurs mesures relèvent d'abord d'actes de mesure, de publication et d'ajustement de critères ; d'autres, comme la continuité du financement de la maturation ou l'appui à l'extension internationale des brevets, entraînent des dépenses. Leur coût n'est pas chiffré dans cette note.

Messages clés

Le socle scientifique tunisien est documenté par plusieurs indicateurs internationaux : la Tunisie présentait en 2023 la première part mondiale de diplômés en sciences et ingénierie. Cet indicateur décrit une composition, non un volume de diplômés ni la performance scientifique d'ensemble du pays.

Plusieurs sources convergent vers un même diagnostic : la faiblesse des mécanismes reliant la recherche à l'activité économique. Quatre indicateurs de natures différentes et plusieurs appréciations institutionnelles désignent ce maillon, où la Tunisie se classe 134e sur 139 en 2025 pour les publications co-signées avec une entreprise.

Le sujet n'est pas l'absence de dispositifs, mais des discontinuités documentées de la chaîne de financement et de valorisation : le ministère de l'Industrie constatait en 2022 que les mécanismes publics ne finançaient pas au-delà du niveau 6 de maturité technologique ; le directeur général de l'Agence nationale de promotion de la recherche scientifique a situé en 2026 le même obstacle entre les niveaux 4 et 6-7.

La relation recherche-entreprise est insuffisamment mesurée, ce qui limite la décision publique : la recherche et développement exécutée par les entreprises n'est pas renseignée dans l'indice pour la Tunisie ; aucun indicateur national consolidé de valorisation de la recherche n'a été identifié dans les sources publiques consultées ; et le dernier bilan consolidé du Startup Act porte sur l'exercice 2021.

Introduction

Dans les économies ouvertes, la capacité à transformer des connaissances en produits, en procédés et en entreprises constitue un déterminant de la croissance au même titre que l'investissement physique ou l'accès aux marchés. Cette transformation suppose une continuité entre la formation des compétences, la production scientifique, la collaboration avec les entreprises, le financement de la maturation technologique, la protection de la propriété intellectuelle et la mise sur le marché. Lorsque cette continuité se relâche en un point, l'effort consenti en amont produit moins d'effets en aval.

La Tunisie occupe à cet égard une position particulière. L'Indice mondial de l'innovation 2026 la situe parmi les économies les mieux dotées au monde pour la composition scientifique de ses diplômés et pour sa production scientifique rapportée à la taille de son économie. Il la place en revanche, sur les indicateurs retenus dans cette note pour mesurer le passage de cette production à l'activité économique, au mieux autour du rang médian et jusqu'au 134e rang sur 139.

Le moment 2026

Trois évolutions internationales donnent à ce diagnostic une portée immédiate. L'édition 2026 de l'Indice mondial de l'innovation consacre son thème spécial à l'entrepreneuriat de science fondamentale et recense plus de 30000 start-ups dans ce champ. Le financement de l'innovation se concentre dans le même temps : l'intelligence artificielle a capté 53% de la valeur du capital-risque mondial en 2025 et 77% au premier semestre 2026. Associée à Horizon Europe, la Tunisie y totalisait enfin, selon un communiqué de la Commission européenne du 16 février 2026, 86 participations, 64 conventions signées et 15,5 millions d'euros de financement de l'Union obtenus par des participants tunisiens ; le comité mixte Union européenne-Tunisie réuni le 12 février 2026 a accordé une attention particulière à la participation tunisienne au Conseil européen de l'innovation, notamment des start-ups, les deux parties soulignant l'importance de mieux valoriser et industrialiser les résultats de la recherche. Pour une économie dotée d'une base scientifique dense mais d'une liaison faible avec ses entreprises, ces évolutions déplacent l'avantage vers l'aval de la chaîne[4,5].

Cette note examine une question : comment mieux transformer le potentiel scientifique et technologique de la Tunisie en innovation d'entreprise, en investissement, en valeur ajoutée et en gains de productivité ? Elle s'appuie sur l'Indice mondial de l'innovation 2026 et son fichier de données techniques, sur les statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, sur des documents officiels tunisiens, ainsi que sur les publications de l'Institut national de la statistique et de la Banque mondiale. Elle ne propose pas de réduire l'effort de recherche. La densité de chercheurs est déjà inférieure de 15% à son niveau de 2016, et le renforcement de la base scientifique demeure une condition de toute trajectoire de valorisation. Elle propose de considérer que la conversion des capacités scientifiques en activité économique constitue un

[4] OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, thème spécial « Powering entrepreneurs at the frontier of science », p. 23 et p. 99-128; données de financement, p. 17-18.
[5] Commission européenne, direction générale de la Recherche et de l'Innovation, « 4th EU-Tunisia Joint Cooperation Committee under Horizon Europe Association », 16 février 2026, research-and-innovation.ec.europa.eu (rubrique « News ») : « To date, Tunisian participants have secured €15.5 million in EU funding, with 64 signed grants and 86 participations ». Les chiffres ne sont pas datés plus précisément ; le tableau de bord Horizon Europe de la Commission n'a pas pu être consulté.

champ de politique publique à part entière, aux côtés du renforcement de la base scientifique, et de commencer par ce qui lui fait aujourd'hui le plus défaut : la mesure.

Ce que mesure l'Indice mondial de l'innovation, et ce qu'il ne mesure pas

L'Indice mondial de l'innovation 2026 couvre 139 économies à partir de 79 indicateurs répartis en sept piliers. Cinq piliers composent le sous-indice des moyens d'innovation, institutions, capital humain et recherche, infrastructures, sophistication du marché, sophistication des entreprises. Deux composent le sous-indice des résultats d'innovation : production de connaissances et de technologies, production créative. Une partie des indicateurs sont des données statistiques, d'autres des enquêtes d'opinion auprès de dirigeants ou d'experts : la présente note signale cette distinction à chaque fois qu'elle mobilise un indicateur d'enquête.

Les indicateurs n'ont pas tous le même millésime, et aucun ne décrit la situation de 2026 dans son ensemble. Pour l'ensemble des économies, parmi les données disponibles, 4,1% sont de 2026, 31,4% de 2025 et 44,7% de 2024. Pour la Tunisie, dix-sept indicateurs reposent sur des données antérieures à l'année de référence de l'indicateur concerné ; la part de la recherche et développement exécutée par les entreprises n'est pas renseignée ; et le sous-pilier Éducation est publié entre crochets, deux de ses cinq indicateurs étant manquants, ce qui rend son rang non exploitable. Chaque donnée est donc citée dans cette note avec son année propre.

L'OMPI avertit enfin que les scores et les rangs ne sont pas directement comparables d'une édition à l'autre. Quatre facteurs affectent le rang d'une économie : sa performance propre, les ajustements du cadre méthodologique, les mises à jour de données et la composition de l'échantillon. L'édition 2026 introduit deux indicateurs, en retire un et en révise un autre. Le passage de la Tunisie de la 76e à la 71e place entre 2025 et 2026 ne peut donc pas être attribué à une amélioration de performance[6].

[6] OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, appendice I, p. 281 (cadre 2026, couverture des données) et p. 284-285 (mise en garde sur la comparaison des rangs entre éditions) ; profil économique de la Tunisie, p. 263.

1. Un socle scientifique documenté

En 2023, 37,9% des diplômés de l'enseignement supérieur tunisien étaient issus de programmes de sciences naturelles, de mathématiques, de statistiques, d'informatique, d'industrie manufacturière, d'ingénierie ou de construction. C'est la première part parmi les 139 économies couvertes par l'Indice mondial de l'innovation 2026, qui s'appuie pour cet indicateur sur les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, d'Eurostat et de l'OCDE.[7]

Ce résultat appelle une lecture précise. L'indicateur mesure une composition : la part des diplômés scientifiques dans l'ensemble des diplômés. Il ne mesure ni un volume ni un niveau de qualité des formations. La même année, le taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur situait la Tunisie au 85e rang mondial, à 38,1%. Le pays n'oriente donc pas davantage de jeunes vers l'enseignement supérieur que la plupart des économies comparables ; il en oriente en revanche une proportion sensiblement plus élevée vers les sciences et l'ingénierie. Le premier rang mondial porte sur cette structure, et ne constitue pas à lui seul un indicateur de la performance scientifique d'ensemble du pays. La production scientifique confirme l'existence d'un socle. En 2025, la Tunisie publiait 36,5 articles scientifiques et techniques par milliard de dollars de produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat, soit le 12e rang mondial. L'effort budgétaire consenti en amont est lui aussi élevé : la dépense publique d'éducation représentait 6,7% du produit intérieur brut en 2023, au 9e rang mondial. Ce ratio mesure un niveau de dépense, et non son efficacité, sa répartition ou ses résultats : il ne permet pas, à lui seul, de conclure que le financement de l'éducation ne constitue pas une contrainte.

L'une des composantes de ce socle se contracte toutefois. Le pays comptait 1667,6 chercheurs en équivalent temps plein par million d'habitants en 2024, au 46e rang mondial, un niveau élevé au regard de son groupe de revenu, mais en recul de 15,3% par rapport au maximum de 1 969,1 atteint en 2016.[8] Ce socle est donc documenté, mais il n'est pas acquis. Il décrit ce que le pays forme et ce qu'il publie, non ce que l'économie en fait.

2. Le paradoxe tunisien

L'Indice mondial de l'innovation 2026 classe la Tunisie au 71e rang sur 139 économies. Ce rang agrégé est peu informatif : l'audit statistique de l'indice, réalisé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, situe la position tunisienne dans un intervalle de confiance à 90% allant du 65e au 77e rang. La structure du profil est en revanche nettement plus lisible.

Le sous-indice des moyens d'innovation place la Tunisie au 92e rang, dans un intervalle de confiance allant du 84e au 94e. Le sous-indice des résultats la place au 56e rang, dans un intervalle allant du 54e au 58e. Les deux intervalles ne se recouvrent pas : dans le cadre de l'indice, l'écart entre les deux sous-indices constitue un signal robuste, et il est favorable à la Tunisie, dont les résultats d'innovation sont élevés au regard de ses moyens. L'OMPI range d'ailleurs la Tunisie parmi les économies à revenu intermédiaire qui « font plus avec moins ». Cet écart ne témoigne donc pas d'un défaut général de transformation des moyens en résultats, et l'indice ne mesure pas de relation causale entre les uns et les autres. Les fragilités examinées

[7] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 2.2.2, valeur 37,93 %, rang 1, année de donnée 2023 ; indicateur 2.2.1 « Tertiary enrolment, % gross », 38,12 %, rang 85, 2023 ; indicateur 2.1.1 « Expenditure on education, % GDP », 6,73 %, rang 9, 2023. Sources de l'indicateur 2.2.2 : UNESCO Institute for Statistics, Eurostat, OCDE.

[8] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 2.3.1 « Researchers, FTE/mn pop. », 1 667,61, rang 46, année de donnée 2024. Série complète : Banque mondiale, World Development Indicators, indicateur SP.POP.SCIE.RD.P6 (source UNESCO Institute for Statistics), valeur maximale de 1 969,10 en 2016.

dans cette note sont plus spécifiques : elles portent sur les liens entre la recherche et les entreprises, la recherche et développement privée, la valorisation et l'internationalisation de la propriété intellectuelle, et le financement de la maturation.[9]

Figure 1 - Le profil tunisien par pilier : un seul pilier de moyens dans la première moitié du classement

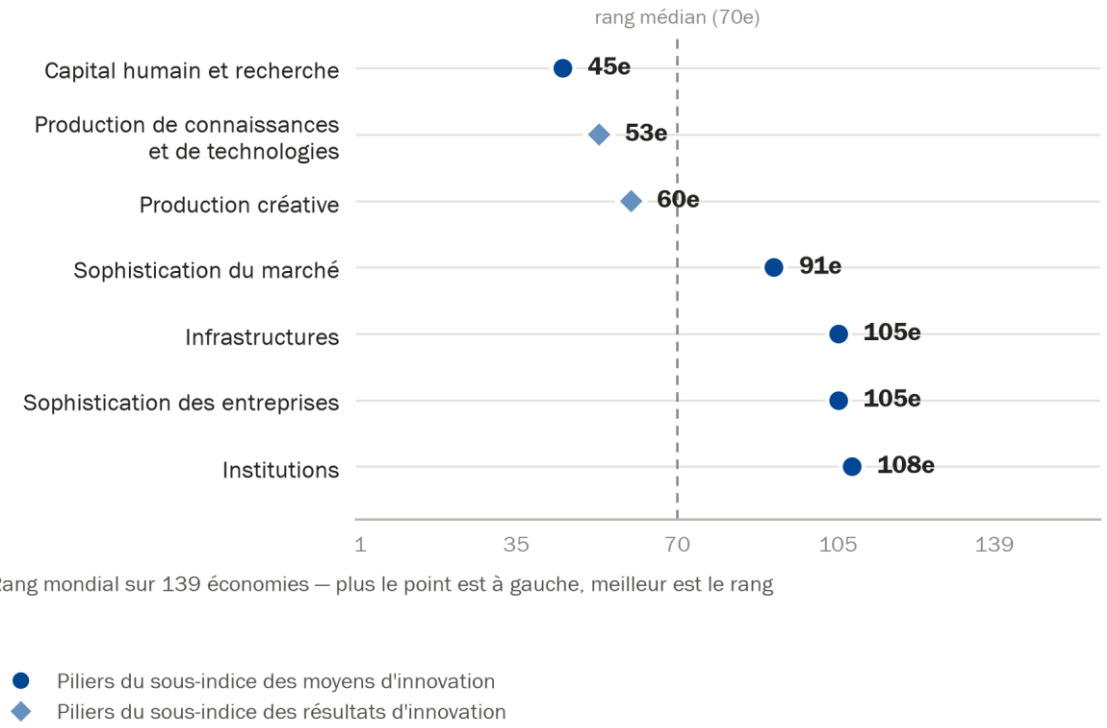

Source : OMPI, Indice mondial de l'innovation 2026, profil économique de la Tunisie et fichier de données techniques. Mise en forme IACE.

Note : les sept piliers de l'indice sont positionnés selon le rang mondial de la Tunisie sur 139 économies, pour l'édition 2026. Les cinq piliers du sous-indice des moyens d'innovation sont distingués des deux piliers du sous-indice des résultats d'innovation. Le repère correspond au rang médian de l'échantillon (70e). Chaque pilier agrège des indicateurs dont les années de donnée diffèrent. Un rang de pilier n'est pas un jugement de performance globale : il situe une économie relativement aux autres sur une dimension donnée.

Un seul pilier du sous-indice des moyens se situe dans la première moitié du classement : le capital humain et la recherche, au 45e rang. Les quatre autres (institutions, infrastructures, sophistication des entreprises et sophistication du marché) se situent entre le 91e et le 108e rang. Les deux piliers du sous-indice des résultats se classent en revanche au 53e et au 60e rang.

L'OMPI tire elle-même la conséquence de cette structure dans sa lecture du profil tunisien. La base de talent, de recherche et d'exportation du pays, écrit-elle, « n'est pas encore accompagnée d'un environnement des affaires solide, d'une participation du secteur privé à la recherche et développement, ni de liens d'innovation profonds » ; « l'étape suivante consiste donc à relier plus efficacement le talent, la recherche et la base exportatrice de la Tunisie aux entreprises, à l'investissement et à la commercialisation »[10]. Reste à déterminer où, dans cette liaison, l'écart se concentre.

[9] OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, appendice II, « JRC statistical audit », p. 300 (intervalles de confiance). Lecture de l'OMPI : ibid., p. 21 (« Several middle-income economies do more with less », la Tunisie y étant citée) et p. 68 ; page économique de la Tunisie (wipo.int/gii-ranking/en/tunisia) : « Tunisia produces more innovation outputs relative to its level of innovation investments ».

[10] OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, « Morocco leads North Africa's innovation rise… », p. 78 (traduction IACE).

3. Le maillon recherche-entreprise

Un indicateur ressort du profil tunisien avec une netteté particulière. En 2025, 0,28% des publications scientifiques tunisiennes étaient co-signées avec une entreprise, plaçant le pays au 134e rang sur 139. L'indicateur, construit par le Centre d'études des sciences et des technologies de l'université de Leyde à partir de la base Clarivate Web of Science, mesure la part des publications co-écrites par une institution publique et une entreprise à but lucratif, en moyenne sur cinq ans et dans quatre domaines scientifiques. L'OMPI le signale comme une faiblesse. À titre de repère régional, le Maroc affiche 0,65 % la même année et se classe au 106e rang[11]. Trois autres éléments, de natures différentes, convergent vers le même diagnostic :

Le premier concerne les ressources humaines : 8,1% des chercheurs tunisiens, en équivalent temps plein, travaillaient dans le secteur des entreprises en 2024, au 67e rang mondial. À titre d'ordre de grandeur (et non de comparaison entre pairs, la Türkiye appartenant au groupe des économies à revenu intermédiaire supérieur), cette proportion y atteignait 66,3%[12].

Le deuxième est une observation directe, et non une déduction à partir de rangs. Les statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI (qui comptent les dépôts en valeur absolue, là où l'indice les rapporte au produit intérieur brut) recensent 8 demandes internationales de brevet déposées en 2024 au titre du traité de coopération en matière de brevets par des déposants résidant en Tunisie, au 75e rang mondial et sans progression sur un an ; les entrées en phase nationale effectuées à l'étranger par ces déposants reculaient de 58,6%, à 12. Sur la période 2022-2024, aucun des principaux déposants tunisiens recensés par le profil ne totalise plus d'une demande internationale : les cinq organisations citées en comptent une chacune, dont deux institutions de recherche publiques, la Faculté des Sciences de Sfax et le Centre de Biotechnologie de Sfax, aux côtés de Simpro, de la Société Kuiklink Technologies et de la société Aquadeep. Le dépôt international demeure ainsi une activité ponctuelle et dispersée, à laquelle la recherche publique contribue aux côtés d'autres déposants[13].

Le troisième est organisationnel et territorial. L'indicateur de développement des clusters, qui repose sur une enquête d'opinion auprès de dirigeants d'entreprise et non sur une mesure statistique, situe la Tunisie au 116e rang en 2025 ; par ailleurs, aucune agglomération tunisienne ne figure dans le classement des cent premiers clusters d'innovation établi par l'indice[14]. À ces indicateurs s'ajoutent plusieurs appréciations institutionnelles, qui relèvent du jugement d'acteurs compétents et non de la statistique. Le ministère de l'Industrie relevait en 2022 qu'il

[11] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 5.2.1, Tunisie 0,2768 %, rang 134, année de donnée 2025 ; Maroc 0,6525 %, rang 106, même année. Source de l'indicateur : Centre for Science and Technology Studies (CWTS), université de Leyde, à partir de Clarivate Web of Science ; moyenne quinquennale sur quatre domaines scientifiques.

[12] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 5.3.6 « Research talent, % in businesses », Tunisie 8,11 %, rang 67, année de donnée 2024 ; Türkiye 66,32 %, rang 8, même année.

[13] OMPI, Intellectual property statistical country profile 2024 — Tunisia, base de données statistiques de l'OMPI, mise à jour juin 2026 : demandes de brevet reçues par l'office national, demandes internationales au titre du traité de coopération en matière de brevets, entrées en phase nationale, principaux déposants 2022-2024, statistiques de marques signalées comme non transmises par l'office national — la note 3 du profil précise : « Statistics are produced regardless of whether the home office of the applicants supplied statistics or not. An asterisk symbol indicates that the home IP office did not supply statistics. » L'astérisque ne porte que sur les marques ; les séries brevets et dessins et modèles sont complètes.

[14] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 5.2.4 « State of cluster development », enquête d'opinion auprès de dirigeants d'entreprise (World Economic Forum, Executive Opinion Survey), échelle de 1 à 7 ; rang 116, année de donnée 2025. Pour l'absence d'agglomération tunisienne dans le classement : OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, « GII 2026 Ranking of World's Top 100 Innovation Clusters », p. 82-98 (liste par économie, p. 89-90).

existait « peu de collaboration du secteur public avec le secteur privé » et que « les groupes industriels tunisiens sont absents des programmes de recherche et de financement collaboratifs et d'open innovation ». En septembre 2026, le directeur général de l'Agence nationale de promotion de la recherche scientifique a décrit publiquement, dans des termes voisins, l'écart entre les résultats de laboratoire et les solutions commercialisables. Enfin, selon le communiqué de la Commission européenne, le comité mixte Union européenne-Tunisie du 12 février 2026 a accordé une attention particulière à la participation tunisienne au Conseil européen de l'innovation ; où les taux de participation restent inférieurs à la moyenne de l'Union ; notamment des start-ups et des PME de technologies avancées ; les deux parties y ont souligné l'importance de mieux valoriser et industrialiser les résultats de la recherche, et le communiqué relève un potentiel d'élargissement de l'implication du secteur privé dans les actions Marie Skłodowska-Curie. Ces points touchent au même maillon[15,16].

Tableau 1 - Deux ensembles d'indicateurs, deux niveaux de classement

Indicateurs portant sur la production de connaissances	Rang / 139	Indicateurs portant sur la liaison avec l'économie	Rang / 139
Part des diplômés en sciences et ingénierie (2023)	**1er**	Co-publications recherche publique-industrie (2025)	**134e**
Articles scientifiques par milliard de dollars de PIB en PPA (2025)	**12e**	Développement des clusters - enquête d'opinion (2025)	**116e**
Dépense publique d'éducation, en % du PIB (2023)	**9e**	Chercheurs employés dans le secteur des entreprises (2024)	**67e**
Chercheurs en équivalent temps plein par million d'habitants (2024)	**46e**	Demandes internationales de brevet (PCT, origine des inventeurs) par milliard de dollars de PIB en PPA (2025)	**66e**

Source : OMPI, Indice mondial de l'innovation 2026, fichier de données techniques ; rangs sur 139 économies. Note : chaque indicateur est cité avec sa propre année de donnée ; aucun ne décrit la situation de 2026. La dernière ligne de la colonne de droite rapporte les dépôts internationaux au produit intérieur brut ; elle se distingue du nombre absolu de dépôts (8 en 2024, 75e rang mondial), issu des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, dont la population de référence diffère. Les deux colonnes ne forment pas une relation de cause à effet.

[15] République tunisienne, ministère de l'Industrie, Stratégie industrielle et d'innovation Horizon 2035 - Résumé analytique : rapports de financement de la R&D et de l'innovation, Tunis, juillet 2022, p. 13-14 (tableau 3, « Principaux constats et points clés », constats 5 et 9).

[16] Déclaration du directeur général de l'Agence nationale de promotion de la recherche scientifique : L'Économiste Maghrébin, « De la recherche au marché : les leviers de valorisation des innovations en Tunisie », 29 septembre 2026, leconomistemaghrebin.com/2026/09/29/de-la-recherche-au-marche-les-leviers-de-valorisation-des-innovations-en-tunisie/ ; source de presse, non une publication de l'agence. Comité mixte : Commission européenne, direction générale de la Recherche et de l'Innovation, « 4th EU-Tunisia Joint Cooperation Committee under Horizon Europe Association », 16 février 2026.

Figure 2 - De la capacité scientifique aux résultats économiques : où se situent les écarts ?

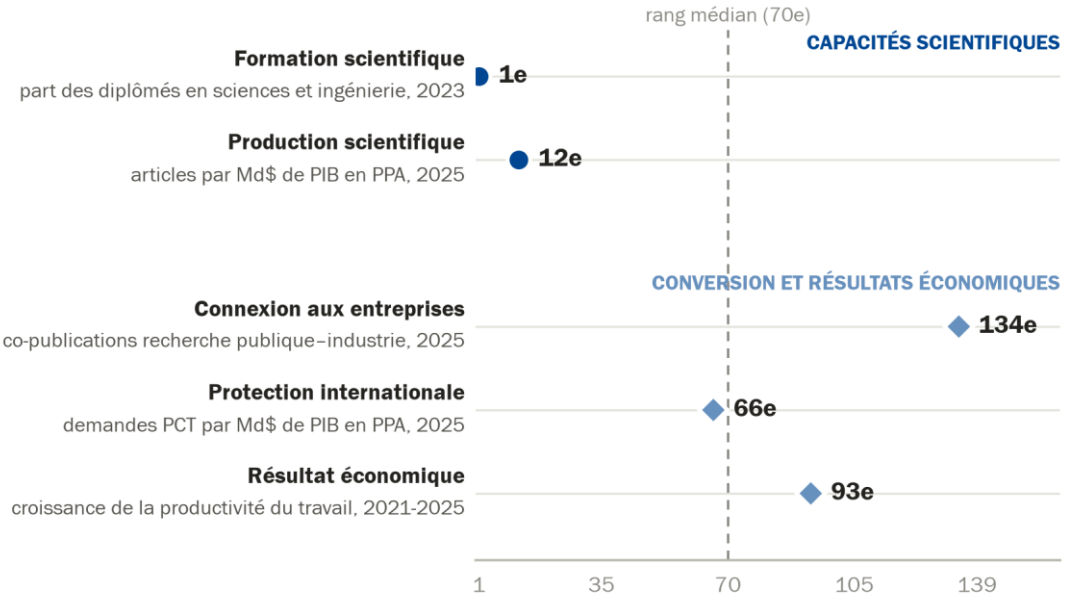

Rang mondial sur 139 économies — plus le point est à gauche, meilleur est le rang

Source : OMPI, Indice mondial de l'innovation 2026, fichier de données techniques. Mise en forme IACE.

Note : ces indicateurs ne constituent pas une chaîne causale au sens statistique. Ils permettent de situer les principaux écarts entre capacités scientifiques, mécanismes de liaison et résultats économiques. Les cinq indicateurs sont issus du même indice et comparés sur la même population de 139 économies ; les années de donnée, distinctes, figurent sous chaque intitulé. Les demandes internationales de brevet y sont comptées selon l'origine des inventeurs, sur les demandes publiées, et rapportées au produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat, et non comptées en valeur absolue.

Ces éléments documentent l'existence et l'ampleur de l'écart. Ils n'en établissent pas le mécanisme. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer si la faiblesse de la liaison tient principalement à l'organisation des structures de transfert, au niveau de la demande des entreprises, aux incitations ou aux modalités de financement, ou à plusieurs de ces facteurs. Aucune donnée publique consolidée n'a été identifiée, dans les sources consultées, sur le nombre de bureaux de valorisation et de transfert de technologie en activité, sur les licences accordées ou sur les entreprises issues de la recherche publique. Cette lacune constitue en elle-même un constat de politique publique : un maillon identifié comme déterminant par plusieurs institutions n'est pas documenté de façon suivie.

4. Des mécanismes sans continuité

La Tunisie ne manque pas d'instruments de soutien. Le ministère de l'Industrie décrivait en 2022 un écosystème de financement de la recherche, du développement et de l'innovation « riche et diversifié » et « en phase avec les standards internationaux ». Le même document identifiait cependant une première discontinuité ; les statistiques de propriété intellectuelle en font apparaître une seconde[17]. La première porte sur la maturation technologique. « Faute de moyens financiers et de manque de financements interministériels », y est-il écrit, « les mécanismes publics financent au maximum jusqu'au niveau 6 du TRL, ce qui entraîne une rupture au niveau de la chaîne de financement et en particulier du prototypage, phase cruciale pour les PME et les start-up innovantes ». Une figure du même rapport porte la mention

[17] Ministère de l'Industrie, Stratégie industrielle et d'innovation Horizon 2035 — Résumé analytique, op. cit. (note 15), p. 8 (caractérisation de l'écosystème) et p. 13-14 (tableau 3, « Principaux constats et points clés »).

« absence de financement du prototypage et de l'immatériel ». En septembre 2026, le directeur général de l'Agence nationale de promotion de la recherche scientifique a situé l'obstacle entre le niveau 4 et les niveaux 6 à 7 de maturité technologique. Les deux appréciations ne se contredisent pas : la première décrit la couverture des dispositifs publics de financement, la seconde le segment où les projets cessent de progresser. Aucun inventaire officiel plus récent des instruments (bénéficiaires, dotations, décaissements effectifs, niveaux de maturité couverts) n'a été identifié : un inventaire actualisé est nécessaire pour établir si cette rupture persiste dans les mêmes termes en 2026[18].

Du côté privé, la Tunisie représentait 0,0105% du nombre mondial d'opérations de capital-risque de stade avancé en 2025, soit le 68e rang sur 139. L'indicateur compte des opérations et non des montants investis. Le sous-pilier Investissement de l'indice attribue par ailleurs à la Tunisie un score de 4,5 sur 100, au 77e rang[19].

La seconde discontinuité porte sur la valorisation. L'activité de protection progresse au niveau national : l'office tunisien a reçu 440 demandes de brevet en 2024, en hausse de 26,4%, dont 225 émanant de résidents, en hausse de 44,2 %, et 215 de non-résidents. Le nombre de brevets délivrés par l'office reculait par ailleurs de 22,5%, à 251. La même année, les déposants résidant en Tunisie ont déposé 40 demandes de brevet à l'étranger, dont 30 % par la voie du traité de coopération en matière de brevets, ainsi que 8 demandes internationales au titre de ce traité. Ces séries, comptées par office pour les unes et selon la résidence du déposant pour les autres, ne permettent pas de suivre l'extension à l'étranger de chaque demande nationale et ne constituent donc pas un taux de conversion. Elles montrent seulement que les dépôts des résidents à l'étranger restent nettement moins nombreux que leurs dépôts auprès de l'office national : 40 contre 225. Les causes de cet écart ne sont pas documentées dans les sources consultées[20].

À ces deux discontinuités s'ajoute une question d'évaluation. Le ministère de l'Industrie a soumis neuf mécanismes à une grille d'appréciation : deux d'entre eux y sont notés faibles à la fois en efficacité et en efficience : le dispositif de valorisation des résultats de la recherche et le programme national de la recherche et de l'innovation, ce dernier étant également noté faible en cohérence et en impact. La prime d'investissement en recherche-développement illustre une difficulté distincte : à janvier 2015, 81 projets avaient été approuvés sur 190 déposés, et 28 % des primes approuvées avaient été effectivement décaissées. Le rapport relève par ailleurs que « très peu d'études d'impact sont réalisées[21] ».

[18] Ibid., p. 11 (figure 4, « Déficience du financement du prototypage ») et p. 14. Pour 2026 : L'Économiste Maghrébin, op. cit. (note 16) ; source de presse, non une publication de l'agence.

[19] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 4.2.3 « Late-stage VC deal count, % global VC » - nombre d'opérations de capital-risque de stade avancé reçues par des entreprises ayant leur siège dans l'économie considérée, rapporté au total mondial ; source PitchBook Data. Valeur 0,0105 %, rang 68, année de donnée 2025. Sous-pilier 4.2 « Investment », score 4,46 sur 100, rang 77.

[20] OMPI, Intellectual property statistical country profile 2024 -Tunisia, op. cit. (note 13), données 2024 : demandes reçues par l'office national (225 de résidents, 215 de non-résidents) et brevets délivrés ; pour les déposants résidant en Tunisie, demandes déposées à l'étranger, part de ces demandes déposée par la voie du PCT et demandes internationales au titre du PCT. Ventilation concordante : INNORPI, « Statistiques : évolution des demandes durant les années 2024 et 2025 », innorpi.tn (demandes de brevet hors requêtes en validation).

[21] République tunisienne, ministère de l'Industrie, Stratégie industrielle et d'innovation Horizon 2035 - Résumé analytique : rapports de financement de la R&D et de l'innovation, Tunis, juillet 2022, p. 10 (figure 3, réalisations des mécanismes) et p. 12 (figure 6, évaluation sur critères OCDE ; commentaire sur les études d'impact).

Le Startup Act appelle enfin une lecture en trois temps qu'il importe de ne pas confondre. Le dispositif juridique, institué par la loi n° 2018-20 du 17 avril 2018 et son décret d'application du 11 octobre 2018, est cité à deux reprises par l'Indice mondial de l'innovation 2026 comme modèle international, pour son congé entrepreneurial ouvrant jusqu'à deux ans de disponibilité avec garantie de retour au poste. Les résultats publiés, ensuite, portent sur l'exercice 2021 : le rapport annuel du programme fait état de 650 start-ups labellisées au 31 décembre 2021, de 4 500 emplois et de 240 millions de dinars de chiffre d'affaires cumulés sur la période 2019-2021, soit respectivement 65%, 45% et 24% des objectifs fixés à l'horizon 2024. Ces chiffres décrivent l'activité du programme au 31 décembre 2021 ; ils ne décrivent pas la situation actuelle et n'établissent pas à eux seuls un effet propre du dispositif. L'évaluation académique, pour sa part, publiée en 2025 dans le Journal of Development Economics et fondée sur une comparaison entre candidats retenus et candidats écartés, conclut que le programme accroît la survie des entreprises, favorise la création d'emplois et apparaît coût-efficace. Les sessions de labellisation se sont poursuivies, mais aucun bilan consolidé postérieur à 2021 n'a été identifié dans les sources publiques consultées[22].

Le constat ne porte donc pas sur l'efficacité du dispositif, que l'évaluation disponible apprécie positivement, mais sur l'absence de mesure publique récente de ses résultats. L'indice signale par ailleurs comme faiblesse l'indicateur relatif aux politiques et à la culture entrepreneuriales, au 82e rang : il s'agit d'une enquête de perception auprès d'experts nationaux, portant sur une donnée de 2022, et non d'une mesure de l'activité entrepreneuriale[23].

5. Le coût économique de la discontinuité

Trois séries, issues de sources indépendantes les unes des autres, décrivent l'environnement économique dans lequel s'inscrit cet écart. La première concerne l'investissement. Deux grandeurs voisines doivent ici être distinguées. La formation brute de capital fixe, qui mesure l'investissement en actifs fixes, est passée de 26,0% du produit intérieur brut en 2010 à 19,4% en 2019, puis à 15,2% en 2024. L'indicateur retenu par l'Indice mondial de l'innovation est différent : il agrège l'investissement fixe, les variations de stocks et les acquisitions nettes d'objets de valeur, provient du Fonds monétaire international et s'entend en moyenne triennale ; sur cette base, la Tunisie se classait au 130e rang sur 139 en 2025, alors que la médiane des 133 économies renseignées s'établissait à 23,3% et que le Maroc se situait au 25e rang. Les deux séries ne sont pas interchangeables et ne sont pas additionnables[24,25].

---

[22] Dispositif juridique : loi n° 2018-20 du 17 avril 2018 relative aux startups et décret gouvernemental n° 2018-840 du 11 octobre 2018. Mention internationale : OMPI, Global Innovation Index 2026, Genève, 2026, p. 26 et p. 127. Résultats mesurés : Startup Tunisia et Smart Capital, Rapport annuel 2021 (avancement au 31 décembre 2021 sur les objectifs fixés à l'horizon 2024), chiffres cités par Ilboursa, « Startup Tunisia : les chiffres clés de l'écosystème entrepreneurial tunisien », 26 octobre 2022 ; sessions ultérieures : avis publiés sur startup.gov.tn, notamment « Important : Session de labellisation exceptionnelle pour Mars 2025 » (25 février 2025) et « Report exceptionnel de l'ouverture de la session d'octobre – Label & Pré-label Startup Act » (1er octobre 2025). Evaluation: Nadia Ali, Massimiliano Calì et Bob Rijkers, « Promoting Innovative Startups: Quasi-Experimental Evidence from Tunisia », Journal of Development Economics, vol. 177, 2025 (Banque mondiale, Policy Research Working Paper n° 11117).

[23] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 1.3.2 « Entrepreneurship policies and culture » - moyenne quinquennale des scores de perception d'experts nationaux interrogés par le Global Entrepreneurship Monitor (National Expert Survey) ; rang 82, année de donnée 2022, signalé comme faiblesse. Il s'agit d'un indicateur d'enquête, non d'une mesure de l'activité entrepreneuriale.

[24] Banque mondiale, World Development Indicators, indicateur NE.GDI.FTOT.ZS, « Gross fixed capital formation (% of GDP) », Tunisie ; dernière année disponible : 2024 ; série vérifiée le 11 octobre 2026 (dernière mise à jour de la base : 8 octobre 2026), data.worldbank.org/indicator/NE.GDI.FTOT.ZS?locations=TN.

[25] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 3.2.4 « Gross capital formation, % GDP » - investissement fixe, variations de stocks et acquisitions nettes d'objets de valeur, en moyenne triennale ; source Fonds monétaire international. Tunisie 12,01 %, rang 130, année de donnée 2025 ; Maroc 29,86 %, rang 25 ; médiane des 133 économies renseignées : 23,29 %.

Figure 3 - La formation brute de capital fixe en Tunisie, 2010-2024

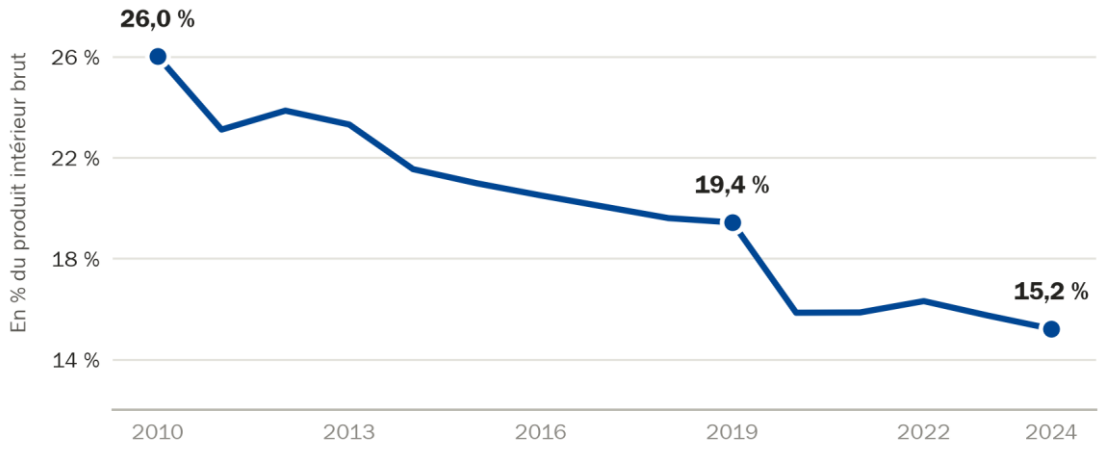

Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde, « Gross fixed capital formation (% of GDP) », indicateur NE.GDI.FTOT.ZS. Mise en forme IACE.

Note : la formation brute de capital fixe mesure l'investissement en actifs fixes, à l'exclusion des variations de stocks. Elle se distingue de l'indicateur de formation brute de capital retenu par l'Indice mondial de l'innovation, qui inclut ces variations, provient du Fonds monétaire international et s'entend en moyenne triennale. Les deux grandeurs ne sont pas interchangeables. Dernière année disponible : 2024.

La deuxième concerne la productivité. La croissance de la productivité du travail, mesurée comme la variation du produit intérieur brut réel par personne employée, s'est établie à 0,84% par an en moyenne sur la période 2021-2025, au 93e rang mondial, et à 0,7% par an sur la période 2015-2025[26,27].

La troisième est macroéconomique. Selon la Banque mondiale, le produit intérieur brut réel du deuxième trimestre 2026 dépassait de 5,1 % son niveau du même trimestre de 2019. Sur des années complètes comparables, le produit intérieur brut réel de 2025 dépassait de 2,7% celui de 2019 (Institut national de la statistique), alors que la population augmentait de 4,0% sur la même période (Banque mondiale) : le produit intérieur brut réel par habitant de 2025 était donc inférieur d'environ 1,3% à celui de 2019 (calcul IACE[28]).

Ces évolutions sont cohérentes avec une capacité insuffisante de l'appareil productif à absorber et valoriser pleinement le capital scientifique et humain, sans que les données disponibles permettent d'établir un lien causal direct. L'indice ne mesure pas une telle relation, et la croissance de la productivité dépend par ailleurs de nombreux facteurs (allocation des ressources, intensité concurrentielle, structure sectorielle) que les sources mobilisées ici ne permettent pas d'isoler. Un signal mérite enfin d'être relevé, sans être surinterprété. Entre le quatrième trimestre 2025 et le deuxième trimestre 2026, le taux de chômage des diplômés de

[26] OMPI, Global Innovation Index 2026, fichier de données techniques wipo-pub-2000-2026-tech1.xlsx, feuille « Data », Tunisie : indicateur 6.2.1 « Labor productivity growth, % » - croissance du produit intérieur brut réel par personne employée, moyenne des cinq dernières années disponibles (2021-2025) ; source The Conference Board, Total Economy Database. Valeur 0,8385 %, rang 93.

[27] OMPI, Global Innovation Tracker, page économique de la Tunisie (wipo.int/gii-ranking), rubrique « Socioeconomic impact » : croissance annuelle composée de la productivité du travail, 2015-2025.

[28] Banque mondiale, Macro Poverty Outlook - Tunisia, octobre 2026, p. 1, pour la variation entre les deuxièmes trimestres de 2019 et de 2026, reproduite à partir de l'Institut national de la statistique (INS) : 25 434,2 contre 24 199,1 millions de dinars (PIB en volume, volumes chaînés sur 2015, corrigés des variations saisonnières), soit +5,1 %. Comparaison sur années complètes (calcul IACE) : INS, comptes nationaux trimestriels, fichier « VA_PIB_Croissance_T2_2026 » publié le 15 août 2026, ins.tn - PIB en volume de 99 320,3 millions de dinars en 2025 (donnée annuelle) et de 96 748,7 millions en 2019 (somme des quatre trimestres), soit +2,7 % ; population de 11 875 081 habitants en 2019 et de 12 348 573 en 2025 (Banque mondiale, World Development Indicators, SP.POP.TOTL, milieu d'année), soit +4,0 % ; PIB réel par habitant : -1,3 %. La série de la Banque mondiale en dollars constants (NY.GDP.MKTP. KD) donne +2,2 % entre 2019 et 2025.

l'enseignement supérieur est passé de 22,5% à 24,2%, puis à 26,6%, alors que le taux de chômage global reculait de 15,2% à 14,9%. Les publications trimestrielles de l'Institut national de la statistique ne comportent pas de ventilation de ce taux par domaine de formation : aucun lien ne peut donc être établi, à partir de ces données, avec la composition scientifique des diplômés. L'écart entre les deux évolutions constitue néanmoins un signal que la décision publique gagnerait à documenter[29].

[29] Institut national de la statistique, Indicateurs de l'emploi et du chômage, premier trimestre 2026 (publié le 15 mai 2026) et deuxième trimestre 2026 (publié le 15 août 2026). Les valeurs du quatrième trimestre 2025 sont celles rappelées par la publication du premier trimestre 2026.

Quatre orientations stratégiques

Les orientations qui suivent ne constituent pas une reprise des recommandations de l'OMPI. Elles traduisent les écarts identifiés par les données en champs d'intervention. Plusieurs mesures reposent principalement sur des actes de mesure, de publication et d'ajustement de critères ; d'autres (la continuité du financement de la maturation (orientation 2), l'appui à l'extension internationale des brevets (orientation 3) et la production des statistiques manquantes) entraînent des dépenses publiques. Leur coût n'est pas chiffré dans cette note et devra l'être, ce qui n'est pas accessoire dans un contexte où, selon la Banque mondiale, le déficit budgétaire s'établissait à 5,3% du produit intérieur brut et la dette publique à 82,5% en 2025. Lorsqu'une responsabilité institutionnelle existe déjà, la priorité est donnée à sa clarification et à sa mise en œuvre plutôt qu'à la création d'une structure nouvelle[30].

Orientation 1 : Organiser et mesurer la relation recherche-entreprise

Le constat qui la justifie figure en partie 3 : 134e rang sur 139 pour les co-publications entre recherche publique et entreprises en 2025, 8,1% des chercheurs employés en entreprise en 2024, et aucune donnée publique consolidée identifiée sur l'activité des structures de valorisation, alors même que leur suivi relève d'une attribution institutionnelle existante : le suivi des bureaux de valorisation et de transfert de technologie figure parmi les missions publiées par l'Agence nationale de promotion de la recherche scientifique. L'objectif est de faire de cette relation un objet de politique publique suivi dans la durée, doté d'une responsabilité identifiée.

Le mécanisme d'action ne suppose pas de structure nouvelle. Il consiste à arrêter un jeu restreint d'indicateurs de valorisation, à en attribuer explicitement la production et la publication à l'institution déjà compétente, et à en publier annuellement les résultats. L'exigence est la même que celle appliquée aux autres champs de l'action économique : un objectif, un responsable, des indicateurs, une évaluation.

Orientation 2 : Fermer les ruptures de maturation et de financement

Le constat qui la justifie figure en partie 4 : des mécanismes publics qui, selon le diagnostic officiel de 2022, dont aucune actualisation publique n'a été identifiée, ne financent pas au-delà du niveau 6 de maturité technologique, et une participation marginale au capital-risque de stade avancé. L'objectif est d'assurer la continuité du financement entre la validation en laboratoire et la mise sur le marché, et de réduire l'écart entre la décision d'octroi et le versement effectif.

Le mécanisme d'action consiste à actualiser l'inventaire des instruments, puis à traiter explicitement les niveaux de maturité qui resteraient insuffisamment couverts, en articulant les dispositifs existants plutôt qu'en ajoutant un instrument supplémentaire ; l'émiettement de l'offre figurant parmi les constats officiels de 2022 ; et à publier le taux de décaissement de chaque guichet. Le précédent de la prime d'investissement en recherche-développement, dont 28% des primes approuvées avaient été décaissées à janvier 2015, montre que l'approbation d'une aide et son versement ne se confondent pas.

[30] Banque mondiale, Macro Poverty Outlook - Tunisia, octobre 2026, p. 2 (tableau « Recent history and projections » : « Fiscal balance » et « Debt », en % du PIB ; texte : « public debt »). Le ministère des Finances, dans ses résultats provisoires de l'exécution du budget de l'État à fin décembre 2025, indique un solde budgétaire hors privatisations, dons et revenus confisqués de -5,2 % du PIB et un encours de la dette publique de 82,1 % du PIB (84,9 % fin 2024, comme la Banque mondiale) ; les écarts pour 2025 peuvent tenir au caractère provisoire des données, au PIB de référence et au traitement des dons.

Orientation 3 : Renforcer la valorisation et la protection internationale de la propriété intellectuelle

Le constat qui la justifie figure en parties 3 et 4 : 225 demandes de brevet déposées par des résidents auprès de l'office tunisien en 2024, contre 40 demandes déposées à l'étranger et 8 demandes internationales au titre du traité de coopération en matière de brevets, et des principaux déposants internationaux de 2022-2024 qui ne totalisent chacun qu'une demande, deux d'entre eux étant des institutions de recherche publiques. L'objectif est de réduire l'écart entre la protection obtenue au niveau national et son extension internationale, et d'améliorer la couverture statistique internationale de l'activité de propriété intellectuelle tunisienne.

Le mécanisme d'action porte sur trois leviers : l'appui à l'extension internationale pour la recherche publique et les petites et moyennes entreprises ; l'intégration d'une stratégie de propriété intellectuelle dans les projets financés sur fonds publics, au stade de la décision plutôt qu'après ; et le rétablissement d'une transmission statistique complète à l'OMPI, dont le profil statistique signale que l'office tunisien ne lui a pas transmis ses statistiques de marques, ce qui ne préjuge pas de leur production au niveau national[31].

Orientation 4 : Faire de l'investissement productif un vecteur d'absorption de l'innovation

Le constat qui la justifie figure en partie 5 : une formation brute de capital fixe revenue de 26,0% du produit intérieur brut en 2010 à 15,2% en 2024, et une croissance de la productivité du travail de 0,7% par an sur dix ans. Ces évolutions sont cohérentes avec une capacité d'absorption limitée des compétences scientifiques par l'appareil productif, sans qu'un lien causal direct soit établi par les données disponibles. L'objectif est de traiter l'investissement productif et l'innovation comme un même champ de décision économique plutôt que comme deux politiques sectorielles distinctes.

Le mécanisme d'action proposé consiste à examiner, après une évaluation préalable de leurs effets attendus et de leur coût, l'intégration de l'intensité technologique et de l'emploi de personnel qualifié parmi les critères des dispositifs d'incitation à l'investissement, et à suivre l'absorption de capital humain qualifié dans les projets soutenus. Il suppose, en préalable, la production de la statistique de recherche et développement des entreprises, qui n'a pas été identifiée pour la Tunisie dans les bases consultées : sans elle, cette orientation ne peut pas être pilotée.

Tableau 2 - Les quatre orientations : indicateurs de suivi et acteurs concernés

Orientation	Indicateurs de suivi proposés	Acteurs concernés
1. Organiser et mesurer la relation recherche-entreprise	Disponibles : part des publications co-signées avec une entreprise (OMPI / CWTS) ; part des chercheurs employés en entreprise (UNESCO UIS). À produire : brevets d'origine publique ; licences accordées et revenus de licence ; entreprises issues de la recherche publique et taux de survie à trois ans	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ; Agence nationale de promotion de la recherche scientifique ; universités et structures de recherche ; INNORPI ; ministère de l'Industrie ; organisations professionnelles et centres techniques

[31] OMPI, Intellectual property statistical country profile 2024 - Tunisia, op. cit. (note 13), note 3 du profil: l'astérisque signalant l'absence de transmission par l'office national ne porte que sur les marques.

Orientation	Indicateurs de suivi proposés	Acteurs concernés
2. Fermer les ruptures de maturation et de financement	Disponible : part de la Tunisie dans le nombre mondial d'opérations de capital-risque de stade avancé (OMPI / PitchBook). À produire : projets financés par niveau de maturité technologique ; délai entre décision d'octroi et premier versement ; taux de décaissement par guichet ; prototypes aboutissant à une mise en production ou à une licence	Ministère de l'Industrie (Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation, Bureau de mise à niveau) ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et Agence nationale de promotion de la recherche scientifique ; Smart Capital ; Caisse des dépôts et consignations ; sociétés de gestion privées ; Conseil du marché financier
3. Renforcer la valorisation et la protection internationale de la propriété intellectuelle	Disponibles : demandes internationales de brevet par origine ; entrées en phase nationale ; délai de délivrance et charge par examinateur ; complétude de la transmission statistique à l'OMPI (toutes publiées par l'OMPI). À produire : part des dépôts nationaux prolongés à l'international	INNORPI ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et Agence nationale de promotion de la recherche scientifique ; Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation ; OMPI au titre de l'assistance technique aux offices ; entreprises exportatrices
4. Faire de l'investissement productif un vecteur d'absorption de l'innovation	Disponible : formation brute de capital fixe en % du PIB (Banque mondiale). À produire : part des projets d'investissement agréés comportant une composante de recherche, développement ou technologique ; emplois qualifiés créés par les projets soutenus ; recherche et développement exécutée par les entreprises en % du PIB ; chômage des diplômés du supérieur par domaine de formation	Ministère de l'Économie et de la Planification ; Instance tunisienne de l'investissement ; Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation ; FIPA ; Caisse des dépôts et consignations ; Banque centrale de Tunisie ; Institut national de la statistique

Source : construction IACE ; les sources des indicateurs déjà publiés sont indiquées dans le tableau. Note : les indicateurs qualifiés de « disponibles » sont ceux qui sont publiés aujourd'hui par une source identifiable, nationale ou internationale. Ceux qualifiés de « à produire » n'ont pas été identifiés pour la Tunisie dans les sources consultées ; leur production conditionne le pilotage de l'orientation correspondante. La colonne « Acteurs concernés » désigne les institutions intéressées par chaque orientation, sans leur attribuer de responsabilité de production ; le statut détaillé de chaque indicateur figure en annexe (tableau 3).

Conclusion : Faire de la conversion scientifique une priorité économique

Les données réunies dans cette note font apparaître un contraste : la Tunisie dispose d'une base scientifique reconnue, mais les mécanismes qui relient cette base aux entreprises, à l'investissement et à la productivité restent insuffisamment documentés et présentent des ruptures. Les éléments examinés ne permettent pas d'attribuer directement les performances économiques à ces seules fragilités. Ils font néanmoins ressortir des domaines d'intervention précis.

Les quatre orientations proposées visent à agir sur ces points : mesurer la relation entre recherche et entreprises, assurer la continuité du financement de la maturation technologique, renforcer la valorisation internationale de la propriété intellectuelle et mieux intégrer l'innovation aux décisions d'investissement. Leur mise en œuvre suppose de clarifier les responsabilités institutionnelles, de produire les données manquantes et d'évaluer le coût des mesures envisagées avant leur adoption. La conversion du capital scientifique en activité

productive doit ainsi devenir un objectif explicite de la politique économique, assorti de responsabilités identifiées et de résultats vérifiables.